



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NANTES

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Nantes, qu'il y aura une séance du Conseil, le 9 mai 2023 à 19h30, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Nantes, sis au 1244 Rue principale à Nantes. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

- Dérogation à la norme indiquée à l'article 6.1 du règlement de lotissement, de 1,96m soit d'avoir une façade de 48.04m au lieu de 50m tel qu'indiqué dans l'article afin de créer un nouveau lot sur la propriété sise au 5886 rang des Poirier

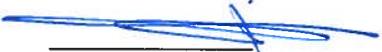
Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NANTES (QUÉBEC), ce 27^e jour du mois d'avril 2023.


Ali Mohammed Ayachi
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je soussigné Ali Mohammed Ayachi, directeur général secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 27^e jour du mois d'avril 2023, l'avis public concernant une demande de dérogation mineure, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 12 :00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois d'avril 2023 à 12 :00.


Ali Mohammed Ayachi,
Directeur général et secrétaire-trésorier